

Les tarifs

Ils sont fixés chaque année par le Conseil Général, soit pour LES APPARTEMENTS DU 111

Arrêté du 3^{er} juillet 2014 Applicable au 1^{er} juillet 2014

➤ Prix de journée hébergement

STUDIO 30 M² : 24.66 €

F2 46 M² : 26.13 €

Les aides

Sous réserve de l'examen des dossiers par les administrations compétentes, certaines aides financières peuvent être apportées.

Aide sociale à l'hébergement

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Elle est accordée par le département du dernier domicile du résident en fonction des ressources.

Aide Personnalisée au Logement ou Aide au Logement- APL ou AL

Elle est attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales en fonction des ressources

La réglementation fiscale actuelle prévoit une possibilité, limitée, de déduction au titre de l'impôt sur le revenu, pour les sommes acquittées concernant l'hébergement.